

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 15 décembre 2012
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Duval	Vice-président
M. Gautier	Vice-président
M ^{me} Pierrard	Trésorière
M. Desjeux	Secrétaire Général

et

M^{mes} de Confevron, Lescaroux,
MM. Crépin, Huwaert, de Jenlis, Mésognon, de Raismes, Rosso Saint Martin, Troussset.

Excusé :

M^{me} Hamann
M. Chomette.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

1. ACTUALITES

par Laure de La Chapelle

- Le Salon du livre de Valognes :

Les 17 et 18 novembre dernier M^e Troussset, auteur de 2 ouvrages sur le mystère Louis XVII, participait à cette manifestation. Ce fut pour lui l'occasion d'échanger avec des lecteurs.

- M. Akimian, qui nous a déjà communiqué de précieuses informations sur les travaux de voiries dans le quartier du Temple, nous rends compte de sa dernière visite :

➤ Le 6 Octobre :

« Suite à ma visite au quartier du Temple ce jour, plus précisément la mairie du 3^{ème}. Je vous envoie en pièces jointes les photos qui vous montrent l'état des lieux.

=> Les marquages bleus n'ont pas été restaurés rue Spuller (du moins la parcelle qui a été retirée).

=> De nouveaux travaux sont en cours sur le côté de la marie rue Pérrée (de nouvelles tranchées de 50cm à 1m de profondeur).

Espérant que ces photos vous apporteront des éclaircissements pour vos recherches de la vérité. »

➤ Le 12 Novembre :

« Suite à mes dernières visites dans le quartier du Temple durant les mois de septembre-octobre rue Spuller et Pérrée, je vous informe que les travaux sont maintenant terminés.

Malheureusement, les marquages bleus de l'emplacement du donjon ont été détériorés voir effacés.

Peut-être que les responsables de la mairie du 3^{ème} envisagent de retracer ces marquages ? »

- A propos d'un portrait du petit Capet
Une recherche entièrement réussie

Il est si rare dans l'affaire Louis XVII qu'une recherche précise puisse aboutir du début jusqu'à sa conclusion, qu'il faut en souligner l'importance, moins due au sujet qu'au concours de plusieurs chercheurs, tant de notre Cercle qu'à des intervenants du Cril17. Merci donc à tous ceux qui ont contribué avec un remarquable esprit d'équipe à cette réussite exemplaire.

Il y a environ deux semaines, me parvenaient de plusieurs côtés l'annonce d'une vente de manuscrits intéressant la famille royale, vente qui se déroule aujourd'hui même, 15 décembre 2012, à Boulogne sur Mer.

Un des documents attirait particulièrement l'attention : il s'agit d'un procès-verbal, daté du 22 prairial an II (10 juin 1794) et signé par des commissaires de la « Commission temporaire des Arts, adjoints au Comité d'Instruction publique de la Convention Nationale ». Lesdits commissaires recensaient les *objets des arts et sciences renfermés dans la maison nationale de Saint Cloud*.

« Et avoir par l'article 18 ainsi décrit le tableau du fils Capet :

- Un tableau peint sur toile par la Lebrun (sic) représentant un portrait d'enfant tenant un chien, quatre pieds de haut sur deux pieds six pouces de large et l'avoir estimé à la somme de trois cent livres ».

A cette lecture, me revenait immédiatement en mémoire un tableau jadis vu chez Alain Bancel, ancien membre si regretté du Cercle, toile vendue par l'étude Piasa lors de la dispersion de ses collections. Voici l'intitulé du catalogue :

Ecole française vers 1780, suiveur de Elisabeth Vigée Lebrun

Portrait du dauphin Louis Charles avec son chien dans un paysage .Copie anonyme du tableau perdu représentant le dauphin Louis Charles exécuté par Elisabeth Vigée Lebrun en 1789.

Par bonheur, la reproduction du tableau figurait au catalogue. Grâce à un membre du Cril 17, nous pouvions l'obtenir en plus grande dimension. Louis Charles était bien représenté serrant dans ses bras un chien presque aussi grand que lui.

Mais si agréable et réussie qu'elle soit, cette toile n'était qu'une copie ... Qu'était donc devenu l'original de Vigée Lebrun, « La Lebrun », comme l'appelaient aimablement les révolutionnaires ?

Un autre intervenant sur le même forum nous renseignait sur la triste fin du tableau original. Il fut loin de « pouvoir servir à l'ornement des museums nationaux » comme le suggérait le procès-verbal de juin 1794.

Le 7 frimaire an II (au mois de décembre 1794) les membres du C.S.G. peu sensibles à l'art, mais désireux de soustraire à la vue des honnêtes citoyens un portrait qui aurait peut-être autorisé à faire des comparaisons avec l'enfant détenu au Temple, ordonna que ce portrait serait « sur-le-champ brûlé en présence du Comité, ce qui fut fait » (AF 11/277/foI.871).

Et grâce à cette reproduction de l'original, nous ne pouvons que regretter un vandalisme de plus de l'époque révolutionnaire, mais nous réjouissons d'avoir pu découvrir son histoire.



2. LES RECHERCHES

1. *Projet d'enlèvement de Louis XVII dans les archives La Marck d'Aremberg*

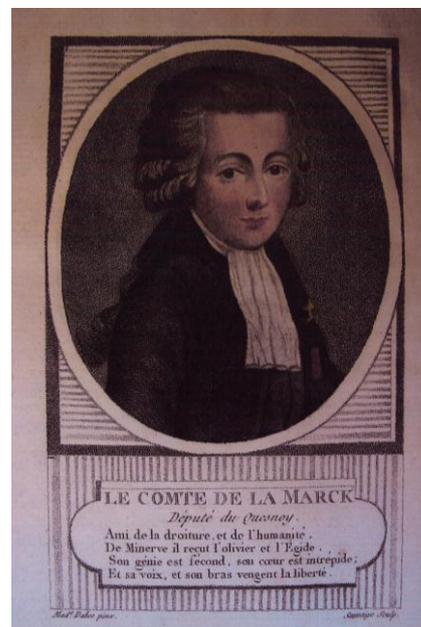
par Christian Crépin

En juin 1854 Morel de Saint Didier écrivait de Paris à Gruau de la Barre la lettre suivante :

« ... Le 30 septembre 1797, jour de ma fête, ma mère me donna pour bouquet, le secret de l'évasion du dauphin de la tour du Temple, évasion à laquelle elle contribua d'une manière médiate, dans ses rapports avec le comte de Frotté. Elle m'annonça que l'enfant-roi était hors de toute atteinte, ainsi que les preuves de son identité. Ma mère me déclara de plus qu'il y avait à Paris, lors de l'évasion, un envoyé secret de la cour d'Autriche, qu'elle ne me nomma point, et que depuis j'ai su être le comte de la Marck ; que cet envoyé, en lui faisant ses adieux, lui avait montré le procès-verbal de l'évasion qu'il emportait pour sa cour ; que la mission secrète de cet envoyé n'avait d'autre motif que de surveiller les destinées des prisonniers du Temple ... »¹.

Lors de mes recherches aux Archives Nationales en février 2006, j'ai trouvé à la date du 3 floréal an II un procès-verbal de dénonciation effectuée au Comité révolutionnaire de la section de la Montagne par le citoyen Loranzot Pouzé contre le citoyen Morel maître d'hôtel du ci-devant comte de La Marck².

« Ledit Morel ayant un bureau à la Mairie avait envoyé dans le temps de Mirabeau à La Marck de l'argenterie et des effets à Raismes près de Valenciennes pour être acheminés à Bruxelles chez d'Arenbert le frère



Sources :

¹ Gruau de La Barre : *Appel à la conscience publique* tome I pages 116 et 117

² Archives Nationales W187 pièce 16



PRINCESSE AUGUSTE-MARIE-RAYMOND D'ARENBERG
née MARIE-AUGUSTINE LE DANOIS
1757-1810

de La Marck et il y a à peu près deux mois et demi Morel a fait partir 25 caisses de vin pour la frontière »¹.

Le PV nous apprend aussi que « le père du maire de Paris Pache était suisse du grand père du comte de La Marck et que le maire de Paris était gouverneur du fils du ci-devant marquis de Castries »².

Tout cela ne peut être le fruit du hasard à plus fortes raisons que Pache avait main mise sur le Temple et sur Louis XVII qui y était prisonnier.

Aussi je me suis rendu dernièrement en Belgique pour consulter les archives d'Arenbert et voici ci dessous les 3 documents inédits que j'ai trouvés³ :

✓ Lettre N° 131 de Pellenc à La Marck émise à Londres en Avril 1793 :

« Après ce grand crime il ne reste plus qu'à en empêcher un plus atroce encore. Déjà les scélérats disent dans Paris qu'un apothicaire suffira pour le dauphin, et ce d'Orléans qui pendant qu'on assassinait son parent et son Roi formait des patrouilles à la tête de douze cents hommes contre la commisération, et la pitié ne tardera pas d'écarter le faible obstacle qui le sépare du trône.

Avec le dauphin la guerre a un but. On a un point de ralliement au dehors, un grand moyen d'influence au dedans. Sans le dauphin le cahot est inévitable. Parmi les moyens d'arracher ce précieux dépôt, les seuls faciles, les seuls dont le succès puisse être assuré sont les plus simples. Voici le mien : si quelque gloire y est attaché je la réserve tout entière à ceux qui y concourront, je ne veux pour moi que le sentiment d'avoir rempli un grand devoir envers le jeune enfant qui est mon roi.

J'offre d'aller dès demain à Paris avec un anglais connu que je nommerai. Nous obtiendrons ici l'un et l'autre des passeports comme colonels américains du Ministre des États Unis pour aller en France retirer un enfant du collège. Un officier municipal sera séduit, et si nul autre moyen ne se présente j'y consacrerai toute ma fortune. Un enfant de l'âge et de la figure de dauphin lui sera substitué, et j'ai ce bonheur particulier que cet enfant peut être le mien.

L'enlèvement véritable du dauphin serait sur le champ public ; on dresserait ici un procès-verbal solennel de son arrivée et de sa reconnaissance et comme mon enfant est très connu, les assassins n'auraient plus même l'espoir de tromper le peuple pour un crime inutile.

Des pistolets à vent qu'il nous serait permis de porter d'ici, nous permettraient, si cette défense devenait indispensable d'écarter sans bruit une sentinelle ; et quatre navires placés à Calais, Boulogne, à Dieppe et au Havre seraient prêts à favoriser notre sortie.

J'avais eu cette idée avant la mère du Roi, mais elle aurait pu augmenter les dangers. Maintenant il n'y a pas un instant à perdre, il faut profiter du moment où le remord aveuglera les coupables où la confusion les rendra moins défiants ; et j'ai déjà le pressentiment secret que je réussirai ».

A ma connaissance ce projet d'évasion n'a jamais été mis en exécution. Ce projet ne tient pas compte de la disposition des locaux du Temple avec ses multiples guichets à franchir ainsi que du nombre de commissaires de garde de la Commune de Paris et également des nombreux gardes nationaux au Temple. Quand Pellenc, beaucoup trop optimiste, dit qu'il a le pressentiment secret qu'il réussira, il se trompe énormément. De toute façon dans les lettres suivantes il n'en parle plus et il n'y a aucune réponse de La Marck.

✓ Lettre N° 132 de Pellenc à La Marck émise à Londres le 13/05/1793 :

« ... Mon enfant se porte bien, à présent je pourrais l'appeler mon fils sans que vous eussiez le droit d'en rire ; et dès qu'il a dix ans, je le fais soldat pour qu'il ne me ressemble point ».

✓ Lettre N° 133 de Pellenc à La Marck émise à Londres le 20/05/1793 :

« ... Je puis vous donner avec certitude une nouvelle plus agréable que celle-là. Le 13, un particulier nommé Erard médecin des écuries du roi, ou d'un des princes, est parti de Paris ; il est arrivé ici avant-hier ; il est allé immédiatement chez Mr de Sainte Croix et voici ce qu'il rapporte. Il a monté la garde le 12 dans l'intérieur du Temple à la porte de l'appartement de la Reine. Il dit qu'elle se porte bien, qu'il a vu pendant quatre heure le Dauphin jouer avec une toupie et jouissant de la meilleure santé ; et que Madame Royale est d'un embonpoint et d'une beauté extraordinaire. Ce monsieur Erard jouissait à Paris d'une certaine popularité pour avoir recueilli le 10 août les blessés des deux partis. Il assure que les royalistes s'entendent à Paris pour monter seuls la garde au Temple ; que les prisonniers sous ce rapport sont plus en sûreté qu'auparavant.

Que les succès des insurgés tels qu'on les raconte ici ne sont pas exagérés. Que la levée des trois cent mille

¹ Archives Nationales W187 pièce 16

² Archives Nationales W187 pièce 16

³ Archives privées d'Arenbert en Belgique

hommes a eu lieu à peu près mais qu'on ne viendrait pas à bout d'en former vingt mille hommes de troupes passables ; cette masse énorme étant composée en grande partie d'enfants de 10 à 12 ans et le reste étant un ramassis de brigands. On affecte de répandre dans Paris que le royaume n'a jamais été mieux cultivé, et que l'apparence de la récolte est très bonne. On croit généralement à Paris qu'il n'y plus aucune hypothèque possible pour les assignats. C'est Lamarche qui doit commander l'armée française après la mort de Dampierre ; on dit qu'il est aussi résolu que ce dernier, mais meilleur officier. Il y a dix guillotines dans Paris en état permanent, et chaque jour voit tomber dix à douze victimes ».

La Marck est parti de Paris en octobre 1791 pour Bruxelles et par la suite il est secrétaire de Mercy Argenteau. Nous le retrouvons à Vienne avec Pellenc d'octobre 1794 jusqu'en 1809 mais ses archives conservées en Belgique deviennent rares en 1793 et 1794. Les aurait-il expurgées pour papiers compromettants concernant l'exfiltration de Louis XVII ?

2. Les souterrains du Temple Une hypothèse romantique par Jean-Pierre Gautier

1. Introduction

« Ne fais pas le zouave », cette injonction perdurait encore dans les familles au temps de notre jeunesse, à cette époque lointaine où les parents n'hésitaient pas à admonester leur postérité turbulente sans craindre de leur infliger à vie de terribles complexes.

L'origine de cette expression nous vient des campagnes d'Afrique, probablement à l'origine du recrutement de supplétifs dans une tribu kabyle, par le Maréchal de Bourmont¹.

On sait les multiples exploits de ces régiments et leur popularité sous le Second Empire après les guerres de Crimée et d'Italie, comme plus tard nos parachutistes dans la défense de notre Empire colonial dont il ne nous reste plus grand chose.

Mais ces unités avaient aussi une réputation de débrouillardise voire de chapardage bien connue de la hiérarchie assez tolérante avec eux compte tenu de leur valeur militaire et c'est cet aspect un peu négatif qui a donné naissance à l'expression.



Mais il y eut zouaves et zouaves et à côté de ces africains burinés par le soleil d'Afrique, il y eut aussi des régiments de zouaves de composition bien différente qui allaient s'illustrer au service du Saint Siège : **Les Zouaves Pontificaux**² dont on connaît aussi les exploits non seulement dans la défense des États Pontificaux mais plus tard au cours de la seconde période de la guerre de 1870 dite de la défense nationale. Ce qui est paradoxal, c'est qu'ils mèneront contre les Prussiens le même combat que leurs anciens adversaires Garibaldiens.

Parmi ces vaillants militaires, on trouve l'élite de la Noblesse de France qui, une fois de plus sur le chemin de l'honneur, comme lors de l'Émigration, tient à s'engager pour la très haute cause que constitue la défense de la Chrétienté, ce qui ne les empêche pas, pour la plupart, de rester fidèles à l'idéal monarchique. Eux aussi vont payer un lourd tribut et comme dit le proverbe anglais :

« The path of glory lead but to the grave ! ³ »

C'est dans les rangs de cette noble phalange que servit le vicomte Oscar de Poli qui a relaté ces souvenirs émouvants dans son ouvrage : *De Paris à Castelfidardo*⁴.

¹ Le terme zouave vient du berbère zwava, ou zouaoua (zouaoui au singulier), qui est le nom d'une tribu kabyle. Ceux-ci fournissaient des soldats aux Turcs sous la régence d'Alger et, après la prise d'Alger (1830), ils entrent au service de la France.

² La création des zouaves pontificaux a lieu en 1860 à l'appel du pape Pie IX ; leur organisation est confiée au général de La Moricière. Après l'entrée des troupes italiennes de Victor-Emmanuel II à Rome en 1870, ils servent le Gouvernement de Défense nationale lors de la guerre franco-prussienne, et sont dissouts après l'entrée des Prussiens à Paris.

³ Le chemin de la gloire ne conduit qu'à la tombe.

⁴ La bataille de Castelfidardo a lieu le 18 septembre 1860, à Castelfidardo, petite ville de la région des Marches. Les troupes piémontaises menant la guerre d'unification italienne y défont les troupes pontificales.

Plus tard, rentré dans ses foyers, le guerrier va reposer son épée et prendre la plume ce qui nous vaudra bon nombre d'ouvrages historiques parmi lesquels il en est un qui retiendra particulièrement notre attention : **Le Petit Capet**.

Dans ce roman historique, digne d'Alexandre Dumas, impliquant bon nombre de personnages ayant réellement existé, il est un chapitre qui nous intéresse particulièrement, celui qui traite des souterrains du Temple devant permettre une évasion du petit Capet, tentative avortée dans le roman mais qui oriente l'imagination vers un certain nombre d'hypothèses sur les possibilités d'évasion, de cette évasion démentie âprement pour d'obscures raisons par les tenants de la mort au Temple et soutenue par un très grand nombre d'excellents historiens dont l'impartialité ne peut être mise en doute.

2. *Biographie du vicomte Oscar de Pauly*

C'est dans le célèbre dictionnaire des contemporains de Vapereau que figure la notice résumant le curriculum vitae du vicomte de Poli Elle s'arrête en 1870 dans l'édition que nous avons consultée.

<http://www.journaux-collection.com/fiche.php?id=857124>

Le vicomte de Poli né en 1838 s'éteindra en 1908 après une vie bien remplie sous les lauriers de Mars puis de Clio. Le champ de ses travaux historiques était très vaste et il s'intéressait autant au Moyen Age qu'à la période contemporaine en passant bien sûr par la période de la trop fameuse catastrophe.

Outre le roman *Le petit Capet* objet de notre présente communication, il écrit un Louis XVIII, travail historique et non pas roman qui est un des meilleurs livres consacrés à ce grand Monarque

3. *Le baron de Batz, deus ex machina des évasions*

Considérant les crimes les plus abominables, individuels ou collectifs, l'esprit humain se pose toujours la question suivante : comment se fait-il que les victimes n'aient pas été défendues ?

Cette question récurrente au cours de l'Histoire s'est souvent posée avec acuité et les exemples en sont innombrables. Parmi eux on s'interroge souvent sur certains événements déplorables qui ont suscité bon nombre de questions.

La révolution de 1830, cette rechute fatale dans les errements du passé, cette liquidation brutale et rapide de la Monarchie de Droit Divin qui pendant des siècles avait fait l'honneur de la France et le bonheur des Français avait amené naturellement et logiquement la question :

Où étaient les Royalistes ? Et accessoirement, pourquoi n'ont ils rien tenté à l'encontre d'une populace qui aurait pu être contenue à l'origine ?

Pourquoi la Chambre des Pairs, oubliant son rôle originel de soutien au trône et à l'autel n'a-t-elle pas réagi inaugurant par là cette longue suite de renoncements qui a réduit les sénateurs au rôle insignifiant des derniers commis des intendants de province de l'Ancien Régime ?

Pourquoi le Roi Charles X, trop confiant dans les institutions a-t-il chargé de la répression le Maréchal Marmont, personnage douteux qui avait déjà trahi Napoléon bien des années plus tôt, au lieu de la confier in-extremis au vainqueur de la campagne d'Espagne de 1823, le duc d'Angoulême ?

On a pu se poser le même genre de question de la carence des Royalistes à propos du 21 janvier 1793 qui vit perpétrer le plus grand crime de l'histoire de France, l'assassinat du bon Roi Louis XVI mais par contre, dans ce cas précis, quelqu'un a sauvé l'honneur même si sa courageuse tentative a échoué : **Le baron de Batz** (1754-1822).

Personnage un peu sulfureux, d'origine obscure mais confirmé de noblesse par le Roi Louis XVI, financier habile et agent secret, il tentera de sauver le Roi sans y parvenir car l'on sait l'important dispositif militaire de sécurité dont s'entoura le crime ce jour là !

POLI (Oscar-Philippe-François-Joseph, comte de), littérateur français, est né à Rochefort, le 14 mai 1838, d'une ancienne famille du Comtat Venaissin, élevée au rang de comte par le Saint-Siège en 1665. Son père, chef de bataillon au 21^e de ligne, est mort à Orléans de blessures reçues en repoussant un mouvement populaire en 1848. M. O. de Poli commença ses études au collège militaire de La Flèche et les acheva au séminaire d'Orléans. En 1860, il s'engagea dans le corps des zouaves pontificaux, fut blessé gravement à Castelfidardo et publia à son retour, dans la *Gazette de France*, les *Souvenirs du bataillon des zouaves pontificaux*, réunis depuis en volume (1861, in-8). Le comte pontifical le chargea, vers la même époque, de reconduire de Paris à Dublin la brigade irlandaise de Saint-Patrick. M. de Poli écrivit ensuite dans *l'Union*, les *Lettres à un campagnard*, ressuscita le vieux *Mercur de France* et publia, de 1861 à 1866, une série de romans ou de récits d'histoire contemporaine. M. de Poli a été fait personnellement comte romain par Pie IX, en 1865. Il a épousé, en mai 1865, Mlle de Choiseul-Gouffier, arrière-petite-fille de l'ambassadeur de France à Constantinople, sous Louis XV.

Voici, outre le volume déjà cité, ses principaux ouvrages : *L'Enfant de la maison noire* (1862, in-18); *le Dernier des Plantagenets, la Vierge aux roses, un Caprice d'Autesse, Denise, Voyage au royaume de Naples en 1862, de Naples à Palerme en 1863 et 1864* (1865, in-18); *Vaudouan, chronique du Bas-Berry* (même année, in-18); *Jean Poigne d'acier, récits d'un vieux chouan* (1866, in-18), *De Paris à Castelfidardo* (même année, in-18), ouvrages qui ont presque tous eu plusieurs éditions.



Plaque rue de Beauregard commémorant la tentative d'évasion

Plus tard il tentera aussi de sauver la Reine et son fils ce qui fera le thème principal du roman du vicomte de Poli.

A partir du Consulat, il renonce à toute activité politique et le Roi Louis XVIII le fera Maréchal de camp et il obtiendra la Croix de Saint Louis avec le commandement militaire du Cantal, supprimé après les Cent Jours.

4. Le petit Capet :

Cet ouvrage attachant ne comprend pas moins que 42 chapitres. Il est heureusement accessible par Internet sur le site de la bibliothèque Nationale et sa lecture complète nous semble très recommandée comme disait un vieux curé que nous avons connu jadis en parlant des Vêpres dont l'assistance se faisait de plus en plus clairsemée. C'est une sorte de biographie romancée qui va de la naissance du dauphin dans l'allégresse à l'infinie tristesse de son décès présumé au Temple. M de Poli n'était pas un évadé, personne n'est parfait !

Ce roman est très attachant dans la mesure où il dresse un tableau très plausible des horreurs de la trop fameuse catastrophe. On pourrait lui reprocher les poncifs habituels de cette littérature compassionnelle : les honnêtes gens c'est à dire les royalistes affrontés aux scélérats crédités des pires crimes, c'est à dire les républicains et une dilection affirmée du pathos surtout dans le dernier chapitre. Sur ces divers points la tradition s'est maintenue et en particulier dans le domaine de la littérature d'excellentes plumes n'ont pas craint de s'adonner au même exercice avec des fortunes diverses.

Mais ce qui nous intéresse particulièrement c'est que le vicomte de Poli était aussi et surtout un historien ce qui fait que son roman est truffé de détails authentiques particulièrement en ce qui concerne les personnages dans le cadre des divers lieux du récit.

Les diverses conspirations ayant pour but de faire évader les membres de la Famille Royale sont connues dans les grandes lignes, par contre l'utilisation projetée de souterrains du Temple pour faire évader le « Petit Capet », même si elle échoue dans le roman, mérite d'être envisagée au plan purement historique. L'hypothèse est hardie d'autant que les éléments de preuve sont absents, mais le vicomte de Poli nous en a révélé certains éléments de base au chapitre XXXIX intitulé : « Les souterrains ».



<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bp16k64468w.r=le+petit+capet+oscar+de+poli.langFR>

1. Résumé synthétique des 42 chapitres :

I	Autour d'un berceau (27 mars 1785)	Joie dans le royaume, le baptême, Te Deum à Paris pour la naissance du Dauphin
II	La fête du Temple	Fête au Temple qui se termine mal .Terrible prédiction
III	L'ange de la charité	Deux anges inconnus font la charité à un petit paysan pauvre Julien Harel et le sauvent de la misère . Il les reconnaîtra plus tard .S.M la Reine et la Princesse de Lamballe.
IV	Les deux secrets	Julien a deux secrets : la Reine qui l'a sauvé et son attirance pour la fille de Madame Bertin. qui est aussi convoitée par Hilaire Brulart un commis aux écritures capable de tout.
V	La prise de la Bastille	Décadence des mœurs et prévisions sinistres d'une révolution. Les victimes de la prise de la Bastille. Hilaire Brulart fait partie lâchement des massacreurs.
VI	Le cabaret du Cadran Vert	Dans le cabaret du Cadran Vert un individu péroré sur la prise de la Bastille .Julien et son ami Labussière qui éccœuré va quitter les gardes françaises reconnaissent en lui Brulart.
VII	Entre héros	Brulart qui a perdu son emploi projette un vol avec Siffremol, l'ivrogne de la Bastille.
VIII	Le crime	Au cours d'une nuit d'orage, madame de Luvigny est assassinée dans son hôtel particulier par Brulart qui tue aussi son complice Siffremol. Elle vient de rédiger son testament en faveur du Duc de Normandie (Louis -Charles) qu'emporte Brulart avec <u>Cent mille livres !</u>
IX	Cœur de chevalier	L'abbé d'Avaux engage Julien comme Professeur d'horticulture du Dauphin. Description de la journée du vingt juin 1792. Julien sauve la Reine et le Dauphin de la horde des sans-culottes.
X	L'héritier de la tante Ravalot	Bruchart avec son magot volé simule un héritage de sa tante Ravalot et nouveau commandant de la garde nationale ose demander la main de Mlle Bertin.
XI	Le Serment	Julien est sauvé par le docteur Desault et soigné dans sa convalescence par la famille Bertin. L'abbé d'Avault prend de ses nouvelles de la part du couple Royal.
XII	Le motionnaire	Sur les bancs « fétides » des sans culottes Labussière qui se fait passer pour un des leurs les tourne en ridicule. Il encourage Julien pour qu'il épouse Mlle Bertin.
XIII	Le 10 août 1792	Description historique authentique des abominations du 10 août puis de la translation de la famille Royale au Temple.
XIV	Réminiscences	Installation de la Famille Royale au Temple et souvenirs partagés de la Reine et de Madame de Lamballe.

XV	Changement de décor	Aménagement révolutionnaire d'une cave pour donner le change. Julien est nommé Jardinier du Temple.
XVI	Roses blanches	Description des massacres de septembre .Les Royalistes s'organisent. Introduction du Baron de Batz dans l'intrigue.
XVII	Roses rouges	Introduction de Toulan et Lepitre. Le signal de l'évasion sera donné par un bouquet de roses rouges.
XVIII	Mourrons mais vive le Roi !	Le baron de Batz avec ses amis conspirateurs préparent une tentative d'évasion, risquent la mort et s'en moquent.
XIX	Les conjurés	La tentative échoue à cause du changement de deux municipaux car la reine ne veut pas qu'on verse le sang et encore moins se séparer du roi et du dauphin.
XX	Le 21 janvier 1793	Description des motifs des monstres régicides et de « <i>la date infâme qu'au prix de tout son sang on voudrait, pour l'honneur de la patrie, rayer de son histoire</i> ».
XXI	Le Roi est mort, vive le Roi	Le baron de Batz avec Julien et quelques courageux Royalistes tentent en vain boulevard Bonne nouvelle de secourir le Roi qui marche au supplice.
XXII	Un fin limier	Le baron de Batz sauvé veut maintenant faire échapper Louis XVIII 'exempt de police Jourdanet a retourné sa veste au profit de la bonne cause et va se mettre en rapport avec le baron de Batz pour lui révéler le nom de l'assassin de Mme de Luvigny.
XXIII	Joie céleste	L'abbé Feraud , curé de Vélizy est engagé comme aide jardinier de Julien au Temple et parvient à donner sa bénédiction à la Famille Royale.
XXIV	Douleur infinie	Tentative d'évasion de la Reine qui ne veut pas quitter son enfant. Louis XVII est séparé de sa mère.
XXV	Sacrifice	Terreur appliquée dans toute la France Madame Bertin est arrêtée pour la sauver sa fille Jeanne promet sa main à Bruchart à condition qu'il sauve sa mère.
XXVI	La visite du bon Dieu	L'abbé Feraud approche la Reine la confesse et lui donne l'absolution.
XXVII	Un homme précieux	Jordanet perquisitionne chez Bruchart envoyé en Vendée par le comité de salut public et trouve les preuves de l'assassinat de Madame de Luvigny. Il en informe Batz qui part pour la Vendée aider les Royalistes et faire la chasse au Bruchart !
XXVIII	Lâches !	Toulan la veille de sa mort confie à l'abbé Féraud des documents de l'ordre de Malte qu'il avait été chargé de déménager.
XXIX	Le petit prisonnier	Les derniers moments de la reine Marie Antoinette et la douleur de ses amis Harel
XXX	La grande armée Vendéenne	Apologie de la Vendée que rejoint le baron de Batz. Les Mayençais attaquent les Vendéens. Bruchart assiste aux combats de loin.
XXXI	Comme quoi il ne faut pas vendre la peau de l'ours.	Bruchart malgré ses subterfuges n'échappe pas aux Vendéens. Il est jugé par un tribunal présidé par le baron de Batz.
XXXII	L'heure de la justice	Procès de Bruchart qui outre ses crimes politiques est jugé comme un droit commun. Succès des armées vendéennes.
XXXIII	La blanchisseuse du Temple	Autre tentative d'évasion avortée. Louis XVII ne veut pas quitter le Temple croyant que la Reine y est encore
XXXIV	La bénédiction nuptiale	Labussière revenu de Vendée annonce à Jeanne qu'elle est libre. Elle se fiance enfin avec Julien.
XXXV	De surprise en surprise	Bruchart échappé de Vendée rapplique mais il retombe aux mains de Labussière , du baron de Batz et de Jordanet. Dans un duel loyal il périt cloué sur la gravure de la mort de Louis XVI.
XXXVI	Trahison	Julien trahi est arrêté par les gendarmes.
XXXVII	A l'échafaud	Julien sur le chemin de l'échafaud est sauvé par la chute de Robespierre.
XXXVIII	Les fleurs du Temple	Changements de gardiens .Le petit Roi est très malade. On fait appel au docteur Desault.
XXXIX	Les souterrains	Le curé Feraud transmet au Baron de Batz le parchemin de l'ordre de Malte où sont indiqués les souterrains partant du Temple qui retrouve avec ses amis l'entrée du souterrain.
XL	Rayons de soleil , rayons d'espoir	Le docteur Desault, qui soigne l'enfant de plus en plus malade, meurt lui-même d'une curieuse « fièvre ataxique ». Le baron de Batz et ses compagnons trouvent le souterrain bouché et le dégagent en 15 jours.
XLI	L'agonie d'un ange	Le petit Louis XVII est trop malade pour être secouru et au dernier moment où on va le sauver il meurt plongeant les conjurés dans une profonde douleur.
XLII	Épilogue	Le retour du Roi Louis XVIII qui anoblit Julien Harel en récompense des services rendus particulièrement à la Reine.

2. Contenu historique

a) *Les chevaliers de saint Jean de Jérusalem*

http://fr.wikipedia.org/wiki/Ordre_de_Saint-Jean_de_J%C3%A9rusalem

b) *Les souterrains du Temple*

« - Construit en 1455. L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem avait amassé des trésors dans la tour du Temple, protégée par une enceinte bastionnée et par des fossés profonds ; mais, ne jugeant pas cette protection suffisante et redoutant peut-être le sort des Templiers, il prit ses précautions, et fit creuser un réseau de voies souterraines, afin de pouvoir transférer des richesses en lieu de sûreté, s'il était menacé par l'émeute populaire ou par l'autorité royale.

- Ces souterrains doivent exister encore ?

- Très probablement, mais en partie comblés.

- Voyez donc, monsieur le baron, ils partent de la grosse tour.

- Le premier est le plus long ; il aboutit selon l'indication du plan « rue de l'Eschelle du Temple ».

- Aujourd'hui la rue des Quatre-fils.

- L'Ordre de Malte possédait plusieurs maisons dans cette rue, et le souterrain débouchait certainement dans l'une d'elles.

- Le second aboutit « rue Richard des Poulies ».

- Aujourd'hui rue Portefoin.

~ L'Ordre y possédait la grande maison contiguë à l'hôtel Turgot.

- Le troisième est le plus court.

- Où donc aboutit celui-là ?

- « Rue du Temple ».

- Droit en face de la grosse tour.

- Par conséquent dit M. de Batz, ici même. Chez nous.

- Ce n'est pas douteux, puisque cette vieille bicoque était aussi la propriété de l'Ordre.

- Tiens ! tiens ! ... fait le baron en devenant tout à coup songeur. »

c) *Les éléments historiques*

Une date : 1455.

Fin du règne de Charles VII - Guerre des Deux Roses en Angleterre.

Jacques de Milly - 1454-1461 est Grand Maître de l'Ordre dont le siège est alors à Rhodes.

Texte concernant Jacques de Milly au sujet de plan des souterrains du Temple -Page 425 :

Une après-midi, M. de Batz, assis dans sa chambre devant une table chargée de vieux papiers, les parcourt curieusement ; un grand parchemin, jauni par les siècles, attire son attention.

Il le déplie soigneusement, l'étale sur la table et l'examine. En tête, il lit celle rubrique en grosses lettres historiées :

« Cy est un plan des voyes soubzterraines construites pour notre seureté par commandement de très illustre et révérendissime frère Jacques de Milly, grand maistre de l'ordre de saint Jean de Hiérusalem, en l'an de Nostre Seigneur 1455 ».

Ce plan est admirablement fait, et les siècles n'en ont pas altéré les lignes, aussi vives, après trois cent quarante ans, que si l'habile dessinateur venait de les tracer.

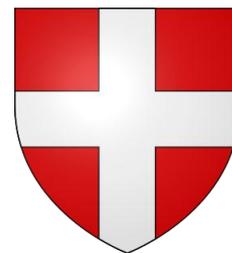
Ce serait donc le Grand Maître de l'Ordre qui aurait ordonné la construction des souterrains à Paris depuis Rhodes pour « pouvoir transférer les richesses en un lieu de sûreté si il était menacé par l'émeute populaire ou par l'autorité Royale ».

Deux remarques semblent s'imposer quant à la date de construction. Elle semble tardive puisque la dissolution de l'Ordre du Temple remonte à 1312. Il aurait fallu aux Hospitaliers 143 ans pour décider cette précaution. Quant à la sécurité du grand maître menacée par la populace ou l'autorité Royale, il est logique de penser que depuis Rhodes il ne risquait pas grand chose.

Les rues de Paris mentionnées :

Ce sont les emplacements des issues de sortie prévues initialement pour la sauvegarde des biens et des personnes ressortant de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem et qui auraient pu avoir une autre utilité dans l'esprit du baron de Batz ou d'autres ??? L'évasion du petit Louis XVII.

- Rue de l'Eschelle du Temple aujourd'hui rue des Quatre fils
- Rue Richard des poulies aujourd'hui rue Porte foïn
- Rue du Temple





Rue Portefoin en direction de la rue du Temple et vue depuis la rue des Archives

➤ Rue Portefoin :

Cette rue est l'ancienne rue Richard-des-Poulies de 1282 et Portefoin au XIV^e siècle, dont les noms venaient d'un tisserand nommé Richard et d'un Jean Portefin qui l'habitèrent. Au XVI^e siècle, on l'appela des Bons-Enfants en raison de l'hôpital voisin des Enfants-Rouges. La rue a pris son nom actuel au XVII^e siècle, déformation de celui de Portefin.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Rue_Portefoin

➤ Hôtel Turgot :

Un très beau vis-à-vis que cet hôtel Turgot, pour l'hôtel Vélut de la Crosnière ! Reneaulme, marquis de Thorigné, conseiller au grand-conseil, le tenait d'Étienne-François Turgot, de Turgot le ministre et de la duchesse de Saint-Aignan, née Turgot, tous les trois héritiers de deux autres Turgot, dont le prévôt des marchands prénommé Michel-Étienne. Les titres de noblesse et de seigneurie que portaient la plupart des membres de cette famille sont aujourd'hui bien oubliés : l'un a signé marquis de Sousmont et l'autre baron de l'Aulne ; mais trois des leurs ont heureusement rendu des services plus mémorables. Le chef de l'édilité parisienne, qui a habité cet hôtel et qui, de plus, y a laissé, sa veuve, a introduit dans l'administration d'utiles améliorations.

Il a tellement encouragé la publication d'un plan de Paris au millésime 1739 qu'on a presque raison de le lui attribuer ; mais ce plan de Turgot a été, en réalité, levé par Louis Bretez, gravé par Claude Lucas et parsemé d'inscriptions par Aubin. Le prédécesseur de Jacques-Etienne Turgot, père de Turgot-Sousmont, avait été rue Portefoin acquéreur de Magnon d'Invault, qui tenait la propriété de Guillaume Briçonnet, conseiller, fils et petit-fils de présidents. La grand-mère de Guillaume était née Amelot ; elle avait hérité du président son père, légataire de Baudouin, intendant des finances. Le même immeuble nous paraît aussi l'ancien hôtel qu'eut en ladite rue le général baron de Menou, qui avait été député aux États Généraux et qui mourut gouverneur de Venise en 1840.

<http://www.paris-pittoresque.com/ruess/247.htm>

➤ Rue des Quatre fils :



La rue des Quatre-Fils se situe en plein cœur du quartier du [Marais](#) à Paris ([III^e arrondissement](#)).

Cette rue, qui prend naissance à hauteur du n° 93 de la [rue Vieille-du-Temple](#) pour finir à hauteur du n° 60 de la [rue des Archives](#), portera les noms de la rue de l'Échelle du Temple au [XIV^e siècle](#), puis des Deux-Portes en 1450, et plus tardivement des "[Quatre Fils Aymon](#)" qui y tenaient enseigne.

Le côté sud est entièrement occupé par les bâtiments des [Archives nationales](#) : communs de l'[hôtel de Rohan](#) au coin de la rue Vieille-du-Temple, "grands dépôts" construits sous Napoléon III au coin de la rue des Archives et, entre les deux, [Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales](#) (CARAN), construit en 1987 sur les plans de l'architecte Stanislas Fiszer. Côté nord, à l'autre coin de la rue des Archives se trouve l'[hôtel de Guénégaud](#), qui abrite le [musée de la chasse et de la nature](#).

[De Sèze](#) qui fut le principal défenseur de [Louis XVI](#), habitait dans cette rue, au numéro 20.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Rue_des_Quatre-Fils

➤ Rue du Temple :

La rue du Temple comprend plusieurs parties qui ont changé de nom au cours des siècles avant d'être réunies en une seule voie.

La partie de la rue du Temple située entre la [rue de Rivoli](#) et la [rue de la Verrerie](#) porta tout d'abord le nom de rue des Coquilles, puis elle devint au [XIV^e siècle](#) la ruelle Jean-Gentien (trésorier du roi), puis rue Jacques-Gentien.

La partie comprise entre la [rue de la Verrerie](#) et la [rue Saint-Merri](#) sera nommée rue Barre du Bec, puis rue de l'Abbaye du Bec-Hellouin vers le début du [XIV^e siècle](#).

La partie entre la [rue Saint-Merri](#) et la [rue des Haudriettes](#) s'est appelée *rue Sainte-Avoye* entre [1515](#) et [1851](#), Madame de Sévigné y demeura avant de s'installer [rue de Thorigny](#). À l'angle de ces rues était la marque de la juridiction des grands prieurs de l'ordre du Temple à savoir : *L'Échelle du Temple* qui avait près de 16 mètres de haut[1]. Le passage Sainte-Avoye, entre la [rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie](#) et la [rue Michel-le-Comte](#), faisait partie de la *Grande rue du Temple* puis de la *rue du Temple*.



La partie qui était autrefois entre la [rue Michel-le-Comte](#) et le [boulevard du Temple](#), et qui va de nos jours de la [rue Michel-le-Comte](#) à la [place de la République](#) était au [XIII^e siècle](#) la rue de la Milice du Temple avant de devenir peu après la rue de la Chevalerie du Temple.

La rue du Temple doit son nom à l'ordre des Templiers, installé au milieu du [XIII^e siècle](#) dans ce quartier dit [quartier du Temple](#) encore de nos jours. Des vestiges de fortifications datant de [Philippe-Auguste](#) sont préservés aux numéros 69 et 71 de la rue [\[2\]](#).

3. Logique et imagination

Ce beau roman trop peu connu et aux antipodes du politiquement correct d'aujourd'hui nous introduit dans une dimension de l'imaginaire avec des personnages sympathiques qui nous sont beaucoup plus proches que ceux du « *Da Vinci code* » à la sauce américaine.

Compte tenu de la grande culture historique du vicomte Oscar de Poli, les indications touchant aux événements ou aux personnages connus sont précises indépendamment des acteurs imaginaires du roman et en même temps plausibles, témoignant d'une fine psychologie.

Cet ouvrage a aussi le mérite d'évoquer par le biais de la fiction une possibilité d'évasion du petit Louis XVII, par le truchement des souterrains alors que de grands spécialistes pensaient au contraire qu'il aurait trouvé refuge dans les hauteurs avant de pouvoir s'évader.

Même si des plans analogues existent véritablement sur les rayons poussiéreux des archives, le voile du mystère entoure encore la possibilité éventuelle de la concrétisation de la solution du baron de Batz imaginée par le vicomte de Poli.

Grâce à des sociétés comme la nôtre avec des chercheurs désintéressés et persévérants, rien n'interdit de penser que les recherches ne puissent progresser dans le cadre de cette recherche spécialisée, difficile, car le temps a fait son œuvre dans le sous-sol de Paris et les éboulements divers, les travaux plus ou moins contrôlés, ont modifié les structures depuis le XVIII^{ème} siècle.

Au reste dans son roman M de Poli avait évoqué aussi cette possibilité d'éboulements dirimants.

On a tout fait et on continue à tout faire pour effacer les grands souvenirs autour du Temple depuis l'Empereur Napoléon qui le fit détruire pour des raisons politiques entre autres.

Le square du Temple créé sous le second Empire a été doté de monuments qui n'évoquent en rien, bien au contraire, la Famille Royale comme Béranger par exemple, chansonnier subversif, adversaire borné de la Monarchie ou son ami Wilhem, musicien, créateurs des Orphéons qu'on a fourré là¹ comme des cheveux sur la soupe, sans doute pour effacer des souvenirs autrement grandioses et intéressants.

Il n'en reste pas moins que cette piste d'évasion reste à creuser ce qui est normal s'agissant de souterrains.

3. *Dans la grosse Tour il y a des énigmes à tous les étages*

par Renée Lescaroux

En décembre 2006, le Cercle a édité le cahier n° 36 contenant un exposé de Monsieur Crépin intitulé : « Le témoignage de Joseph Depoin ». Il s'agit d'un témoignage de l'époque Empire de la famille de Mr Depoin et concernant son ancêtre l'officier Thérèse Jérôme Plessier. Le problème parfaitement signalé par Monsieur Crépin, c'est qu'un témoignage unique et transmis dans la famille n'est pas forcément crédible. Mais comme vous tous en 2006, j'ai trouvé le récit très intéressant et j'ai cherché à en savoir plus.

Nous savons tous que dans la relation de la séparation du petit Louis avec sa famille il y a un vide qui va du 3 juillet 1793 au soir jusqu'au 6 juillet dans la journée ou, d'après Drouet, on trouve l'enfant tranquillement installé avec Simon en jouant aux dames.

Nul ne sait si Drouet a dit la vérité. Mais grâce à Nicolas Ruault nous savons que des nouvelles ont été publiées dans des journaux.

Un texte a été publié le 6 juillet dans le Journal de Paris National et le 7 juillet dans le Moniteur.

Voyons un peu ces journaux : le Journal de Paris National appartenait à 3 personnes considérées comme royalistes ; il a changé de propriétaires plusieurs fois. Ce journal publiait un peu de tout et était apprécié par ses lecteurs. Le Moniteur est plus intéressant. Son propriétaire était Panckoucke, qui était ami de Nicolas Ruault. Nicolas Ruault était libraire-éditeur et s'occupait en juillet 1793 activement de collationner les écrits de Beaumarchais et la correspondance de Voltaire que Panckoucke s'appropriait à publier. Pendant le consulat, le Moniteur est devenu le Journal Officiel, mais pendant la Révolution il faisait seulement « fonction » de Journal



¹ En 1924, un monument à l'Orphéon, Wilhem et son continuateur Eugène Delaporte, œuvre du sculpteur Henri-Louis Richou, est érigé dans une courette de la [rue de Bretagne](#) près de la [mairie du 3^e arrondissement de Paris](#). On peut le voir, déplacé depuis 1990 non loin de là, dans le [square du Temple](#) <http://fr.wikipedia.org/wiki/Wilhem>

Officiel. Dans le texte du 6 juillet, le journal indique que le jeune Capet a été confié à Simon et logeait dans l'appartement de Capet père. Le Moniteur du 7 juillet parle aussi de Simon mais sans indiquer le logement.

Panckoucke devait être très prudent, on perdait si facilement sa tête à cette époque. Nicolas Ruault était dans le même cas et savait sans doute beaucoup plus que ce qu'il disait dans ces lettres que nous connaissons car il craignait la censure.

L'éditeur Panckoucke, déjà extrêmement célèbre à son époque, avait deux filles. L'une allait continuer l'édition comme son père. L'autre était mariée avec Ramel-Nogaret, futur ministre des finances. Ramel-Nogaret était le neveu de Ducup de Saint Ferréol, propriétaire du Petit Versailles situé entre Carcassonne et Revel sur la route de Toulouse où il y avait des objets donnés en cadeau par la Reine Marie-Antoinette à Ducup de Saint-Ferréol. A la mi-juillet 1793, Ramel-Nogaret avait déjà hérité de la belle propriété de son oncle.

La parution de ce texte dans les journaux devait évidemment servir à rétablir le calme car des bruits couraient dans la population puisque des « soldats », ses soldats qui montent la garde au Temple, avaient dit que le petit Roi n'était plus au Temple. Entre le 3 juillet au soir et le 6 juillet dans le courant de la journée il y a donc un vide. Que s'est-il passé ?

Retournons au 3^{ème} étage de la grosse Tour. Dans la soirée du 3 juillet 1793, vers 9 h du soir, 9 h 30 au plus tard, six commissaires se rendent au 3^{ème} étage pour faire l'inspection habituelle. L'escalier est libre car on a supprimé le porte-clefs, et la femme Tison, espionne chargée de surveiller la famille royale, a été remise à la Goudet, «garde» embauchée par la Commune le 1^{er} juillet 1793, le même jour que la décision de Comité de Salut Public de séparer le petit Louis de sa mère. Dans l'arrêté pris par le Comité de Salut Public ce 1^{er} juillet au soir il n'est question nulle part ni de Simon ni de l'appartement de Capet père. Je suis persuadée que la femme Tison a été neutralisée pour la même raison que le porte-clefs.

Après la mort du Roi, la Commune a diminué le nombre des commissaires au Temple. Tant que la Reine sera au Temple, six commissaires montent la garde pendant 48 h. On les remplace trois par trois tous les jours. Il y a une liste de tous les commissaires ayant monté la garde jusqu'à Thermidor. Pour chacun de nos commissaires il est soigneusement indiqué : « a monté la garde le 3 juillet ». Le problème c'est que nos six commissaires ne sont pas arrivés ensemble le 3 juillet. Trois d'entre eux sont déjà arrivés le 2 juillet au soir. Mais lesquels ?

C'est grâce à ce petit manque dans le document qui reprend toutes les gardes des commissaires jusqu'à Thermidor qu'on voit nettement apparaître la stratégie du mensonge constamment utilisée pour raconter les événements de la Révolution et empêcher les curieux de progresser dans leurs recherches.

On ne peut pas dire que le témoignage de Jérôme Plessier a été fait pour obtenir un quelconque avantage. Napo avait horreur des royalistes d'une part (affaire Cadoudal, etc.) et de la famille royale en exil, et la grosse Tour sera rasée en 1807.

Alors en quoi consiste exactement le témoignage de Plessier ? une nuit, étant de garde, survint au Temple un détachement composé de trois conventionnels et quelques soldats, munis de documents incontestables sur papier à entête de la Convention, dûment signés et tamponnés représentant une réquisition de la Convention pour faire comparaître le petit Capet sur le champs devant les conventionnels. Toutes vérifications faites le petit Roi leur a été remis et est parti avec eux.

C'est le lendemain matin que l'affaire a été découverte, et après un moment très houleux tout ceux dans la Tour qui avaient eu connaissance des événements de la nuit ont juré de garder le secret « absolu » pour garder leur tête. C'est à ce moment là que les six commissaires, probablement muni d'un modèle, ont inscrit dans le Registre du Temple le texte que nous connaissons. Pourquoi Simon ? Cela était sans doute prévu d'avance, mais l'appartement de Capet-père a été soufflé au journal par une autre source. Cette conspiration du silence sera sans doute la cause de l'interdiction pour Tison et pour Mattei de sortir de la Tour, et plus tard la raison de l'enfermement de Tison.

Mais la confirmation d'un témoignage d'abord verbal (confiance) ensuite relaté par une autre personne (seconde main), plus tard publié dans une revue par une troisième personne peut être fait par un autre moyen très utilisé à notre époque grâce aux moyens modernes : je veux dire par une Image.

Regardez la 1^{ère} image dans l'iconographie : Louis XVI à la barre de la Convention en décembre 1792.

Dessinée par Domenico Pellegrini, gravée par Giovanni Vendramin ; Directeur de l'atelier : Luigi Schiavonetti. Ce sont des artistes confirmés et très appréciés. Je vous montre cette estampe en couleur pour les vêtements. La plus grande partie des conventionnels a des chaussures à boucles, des bas de soie, des culottes au genou, une redingote et la perruque à marteaux avec cadogan. Retenez bien la forme des chapeaux dans l'assistance et les vêtements noirs de certains conventionnels. Nicolas Ruault dit qu'on les appelait « les noirs » et qu'ils siégeaient dans « la plaine » ou « le marais ». Les vêtements et les coiffures étaient parfaitement codifiés sous l'ancien régime et cela n'avait pas encore changé à la fin du siècle.

La seconde image représente exactement la scène décrite par Plessier :

Trois conventionnels, habits et perruques conformes, Marie-Antoinette et le petit Roi bien habillé s'embrassent

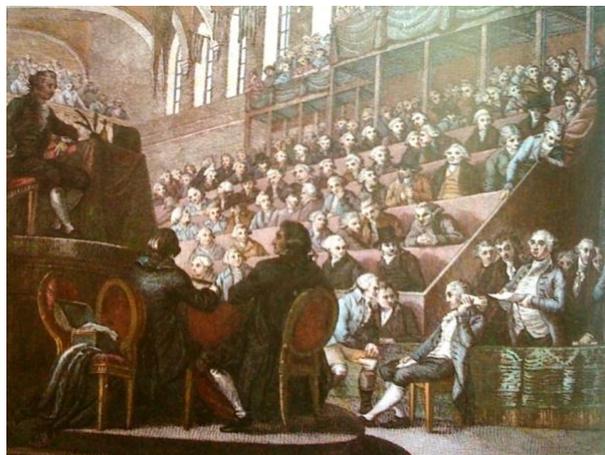


Image n° 1



Image n° 2

tendrement. Le premier conventionnel a une expression parfaitement bienveillante, on remarque très bien l'intérieur du 3^{ème} étage décrit un peu partout dans nos sources, le couloir du fond, la sortie sur la tourelle et deux soldats.

Je ne peux identifier pour le moment que le conventionnel plus près du petit Louis : il s'agit sans aucun doute de Hérault de Séchelles. Il fut l'instigateur et l'âme du complot pour sauver le Roi de France. Il était très courageux et il n'allait pas laisser à une autre personne l'exécution de son plan audacieux et mais très dangereux. Il fallait une organisation sans faille et du sang froid, mais aussi l'aide d'un grand nombre de personnages dont nous parlerons bientôt.

Parlons d'abord de cette merveilleuse estampe n° 2 qui permet de dire que le témoignage de Plessier est parfaitement

crédible. Elle a été dessinée par Domenico Pellegrini et gravée par Luigi Schiavonetti, son graveur préféré et très expérimenté. C'est une eau-forte.

Schiavonetti a préparé une seconde édition le n° 3, plus nuancée, en faisant une aquatinte qui est un travail plus compliqué. L'aquatinte a aussi été éditée en couleur. C'est le n° 4. L'estampe n° 5 a été gravée par Schleich et éditée à Augsbourg par Engelbrecht, toujours d'après Pellegrini et l'estampe n° 6 a été gravée par Lasinio et éditée à Londres, tout cela jusqu'en 1794.

L'estampe n° 7 a été gravée et éditée par Neidl en Autriche en 1795 et la même année Mariano Bovi grave et éditée à Londres une scène de violence pour le même sujet, c'est le n° 8.

Pour faire autant d'éditions notre estampe a sans doute eu beaucoup de succès. J'en déduis qu'en fin de compte beaucoup de gens avaient connaissance de l'événement et cela dans toute l'Europe. En ce qui concerne Pellegrini et Schiavonetti, on les dit à Londres à partir de 1792. Cette affirmation fait partie de la stratégie du mensonge. On peut modifier une biographie mais pas la date sur la gravure encadrée qui se trouve aux AN.

En 1795, le décès de l'enfant du Temple met le feu aux poudres. Sans doute y-a-t-il encore des bruits ou des rumeurs. On charge deux quasi-inconnus de réaliser une estampe en couleur, peu conforme aux lieux mais dans la légende nous trouvons Mattei, Michonis, Hanriot et Daujon. Il s'agit de l'estampe n° 9.

L'estampe n° 10 représente la scène classique dessinée par Pellegrini mais gravée par Carlo Deviens. On ne trouve rien au sujet de ce graveur.

Passons à l'estampe n° 11 qui a été gravée par Vinkeles et publiée par Allart en 1803 à Amsterdam. La légende, en Néerlandais, est plutôt longue et donne sans doute pas mal d'indication au curieux.

A l'époque Empire se situe l'invention de la lithographie. Ce procédé bon marché a été utilisé pour l'estampe n° 12.

Il y a aussi des représentations non-identifiées. C'est le cas de l'estampe n° 13 de 1798 où l'on reconnaît assez bien Hérault de Séchelles, sans perruque, les cheveux ouverts en bon jacobin.

Et on a même créé une carte postale ce qui prouve l'intérêt que l'on portait à l'affaire, n° 14.

Notre dernière estampe n° 15 est une gravure sur bois, non identifiée, peut-être publiée dans un journal. Elle est un peu rudimentaire, mais tout y est quand même, les uniformes, les chapeaux, la famille royale. Petit Louis est entièrement habillé mais sa mère, sa tante et sa sœur sont en chemise de nuit. Le créateur de cette estampe nous signifie par ce procédé simple que la scène se passe de nuit.

L'aide apportée à Hérault de Séchelles était importante. Libérant l'escalier en supprimant l'obligation du porte-clefs, éloigner la Tison, tout cela était l'œuvre d'une petite équipe dans le conseil du Temple. Mais une tâche dangereuse a été parfaitement exécutée par les six commissaires : éviter d'attirer l'attention le soir, se coucher comme si tout était calme. Jouer la surprise et la colère le lendemain matin, persuader ceux qui ne savaient rien de se taire pour sauver leurs têtes. Tout cela a bien fonctionné et il est avéré que Hérault de Séchelles était bien à Paris le 4 juillet, au Comité de Salut Public comme d'habitude pour éviter d'attirer l'attention ou pour éventuellement activer un plan bis en cas de malheur.

Mais qui étaient les commissaires ?

De tout temps des populations de régions pauvres, à la recherche de travail, se sont installées à Paris. De nos jours nous avons encore des amicales qui sont « les Bretons de Paris », « les Corses de Paris », « les Berrichons de Paris » et surtout « les Auvergnats de Paris », c'est-à-dire les bougnats. Il y a de l'entraide chez ces gens d'une même région.

A Paris, au 18^{ème} siècle il y a un afflux de Savoyards, poussés par la famine dans leur région. Même les enfants venaient pour grimper dans les cheminées et ramoner. Il suffit de regarder les estampes du peintre Boilly.

Alors pensez à Hérault de Séchelles, l'installation du département du Mont Blanc, son séjour dans les Alpes, l'installation à la demande de la Convention de la guillotine qu'il n'a jamais fait marcher, les amis qu'il a pu se faire dans ce nouveau département et faites l'annuaire électronique sur Internet pour la Savoie et la Haute Savoie: alors vous trouverez 108 Arnault, 3 Eudes ou Heudes (c'est le même nom) 1 Devèze, aucun Gagnant, 15 Cellier et 4 Véron. Dans le Dauphiné qui n'est pas loin nous avons des Arnaud à foison, tout comme les Cellier et les Véron ainsi que 13 Eudes, 18 Devèze et 2 Gagnant. Et si vous n'êtes pas persuadés, alors faites ce que j'ai fait pour Naundorff et récemment pour le patronyme de ma grand-mère paternelle : nous sommes des parpaillots du Languedoc. Il y a 25 Voy à Berlin, 45 en Pologne (l'ancienne Poméranie) et une Madame Voy dans les environs de

Montpellier.

Je mets à part le peintre Gagnant dont je vous donnerai des nouvelles dans un autre exposé. Mais les autres, dont 2 sont nés à Paris, font bien partie de la communauté savoyarde. Parfois c'étaient les parents déjà originaires de Savoie. Et une petite précision pour Arnaud : il était le président de la section Lepelletier. Dans un article de Wikipédia on dit qu'il était un révolutionnaire très actif et violent. Là encore nous nous trouvons avec la stratégie du mensonge car la section Lepelletier était en fait la section des Filles-de-Saint-Thomas, entièrement royaliste. Le 13 vendémiaire ils ont été canonnés sur les marches de Saint Roch par Napo. Le président de la section faisait peut-être le même jeu que Hérault de Séchelles, jouer au révolutionnaire par prudence. En tout cas, Eudes et Arnaud étaient sur une liste à Thermidor et Hérault de Séchelles n'était plus là pour leur porter secours.

Sources :

Wikipédia, Cahier du cercle n° 36-exposé de Mr. Crépin.
Belaïche-Daninos, Arnold de Contades, Olivier Blanc, Nicolas Ruault,
Joseph-Laurent Fénix :La vie d'un petit ramoneur savoyard

4. *Le squelette de Sainte-Marguerite était-il celui de l'enfant mort au Temple ?*

par Jocelyne Pierrard

Il semblait que tout avait été dit, que tout avait été écrit, au sujet du squelette exhumé en 1846, sur l'initiative de l'abbé Haumet, curé de Sainte-Marguerite. Pourtant, la question est actuellement relancée grâce à la recherche de l'ADN d'une mèche de cheveux provenant dudit squelette, commandée par Madame de La Chapelle.

J'ai souvent dit que ce squelette m'embarassait, un peu, du fait de sa localisation précise dans le cimetière, cependant, en relisant quelques chapitres d'ouvrages consacrés à Louis XVII, ma conviction qu'il ne s'agit pas de l'enfant autopsié dans la tour du Temple, se renforce. Certes, je n'ai pas la force de persuasion de notre Présidente, je n'ai pas le talent d'avocat de maître Troussel, ni la minutie de chercheur de Monsieur Crépin, je ne vous convaincrs donc pas, ce n'est, d'ailleurs pas la finalité de mon exposé qui n'est que de partager avec vous quelques unes de mes interrogations, si vous le voulez bien ?

1. *Les pièces officielles*

Un enfant meurt dans la Tour du Temple le 8 juin 1795. Le lendemain, Achille Sevestre, député d'Île et de Vilaine annonce le décès aux membres de la Convention : « *Citoyens, dit-il, depuis quelques heures, le fils de Capet était incommodé par une enflure au genou droit et au poignet gauche...* ».

Pendant ce temps, quatre médecins procèdent à l'autopsie de l'enfant. Ce sont Philippe Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité ; Jean-Baptiste Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité ; Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'École de santé de Paris ; et Nicolas Jeanroy, professeur aux Écoles de médecine de Paris.

Les quatre médecins rédigent un procès verbal dans lequel ils notent : « ... *Nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils du défunt Capet...* ». Ils notent également la présence **d'une tumeur au côté interne du genou droit** et une autre tumeur moins volumineuse sur **l'os radius près du poignet du côté gauche**.

La déclaration de décès, son duplicata remis à Étienne Lasne, ainsi que l'acte de décès mentionnent bien l'âge de **dix ans et deux mois**. Le procès verbal d'inhumation concerne aussi : « **un cadavre du sexe masculin, de l'âge de dix ans** ... *Nous avons conduit ce corps au cimetière Saint-Marguerite, rue Bernard, faux bourg Antoine, lieu ordinaire des inhumations de notre arrondissement, où il a été déposé dans une fosse qui a été recouverte en notre présence ...* ».

Ces déclarations, actes et procès verbaux constituent les pièces officielles. Au delà, nous entrons dans le domaine des rumeurs et des témoignages qui, toujours, se caractérisent par leur fragilité.

2. *Les recherches de 1816*

Le temps passe, les régimes politiques se succèdent, l'enfant du Temple semble oublié, jusqu'à ce que le 9 janvier 1816, François-René de Chateaubriand, au cours d'une séance de la Chambre des Pairs, interpelle les élus de la France, pour qu'ils accordent « *au frère de l'orpheline du Temple* », un tombeau.

Le comte Anglès, Préfet de police, désigne les commissaires Petit et Simon pour mener une enquête. Et c'est à partir de là que tout se complique. Les témoins se contredisent et s'attribuent un rôle adapté à la nouvelle situation politique du pays.

Prenons le cas d'Étienne Voisin, conducteur des convois funèbres des quartiers du Temple. En mars 1816, Voisin parle d'une bière en **bois blanc**, longue de **cinq pieds**¹ (1,62 m), qu'il a marquée à la tête et au pied d'un **D en charbon**. Selon lui, la fosse était profonde de cinq pieds et c'était une **fosse particulière**, qu'il avait lui-même creusée dans la matinée et qui était située sur un terrain d'environ dix pieds de long sur douze de large, **à gauche de la croix** élevée au milieu du cimetière en tournant le dos à l'église et à environ trois toises de cette croix. Il affirme qu'il a rempli la fosse de terre et vérifié pendant les jours suivants que rien n'avait été dérangé. Le problème est qu'au mois de juin de la même année, Voisin indiquera un autre emplacement proche de la fosse commune

¹ 1 Pied = 0,324 m

ouverte en prairial de l'an III.

L'autre problème est soulevé par Bureau, le concierge du cimetière, qui rappelle qu'à l'époque, il était **interdit de creuser des fosses particulières**. Quant à la bière, il estime sa dimension à **quatre pieds et demi** (1,458 m). C'est lui qui a parlé d'une bière pour une jeune fille. A propos du cercueil, a-t-on cherché ou trouvé une facture qui permettrait de connaître ses dimensions exactes ?

Étienne Lasne parle d'une **fosse particulière située à huit ou neuf pieds du mur d'enceinte et de la maison de l'école**. Pierre Dusser, commissaire de police, témoigne dans le sens d'une « *fosse séparée* », ordonnée, évidemment par lui, mais qu'il ne peut plus localiser. Si les témoins directs ne sont d'accord ni sur les dimensions de la bière, ni sur l'emplacement de la fosse, commune ou particulière, ni sur l'auteur de la décision, qu'en est-il des témoins indirects ?

La célèbre Gabrielle Lalande, veuve du fossoyeur Pierre Bertrancourt, nous ravit par un fort joli récit. Écoutez plutôt :

« On l'enterra à la brume, il ne faisait pas encore tout à fait nuit. Il y avait très peu de monde ; je pus facilement m'approcher ; je vis le cercueil comme je vous vois ; on le mit dans la fosse commune, qui était alors la fosse de tout le monde, les petits comme les grands, les pauvres comme les riches, tous y allaient parce que soi-disant, tout le monde était égaux. Le lendemain comme j'étendais de bon matin du linge dans le cimetière, mon mari, qui travaillait à la tranchée, me fit signe d'aller auprès de lui. J'y allai et aussitôt, il me fit descendre avec lui dans la fosse et enfonçant sa pelle à plusieurs endroits dans le lit de terre dont la bière était censée couverte, il me montra que dessous, il n'y avait plus rien ... ».

Je ne peux citer in extenso ce savoureux témoignage dans lequel Madame Lalande explique que son « mari » de fossoyeur avait retiré le corps ou le cercueil - les deux interprétations sont possibles - de la fosse commune, la nuit même de l'enterrement et qu'il l'avait placé dans une fosse d'un bout dans le mur de fondation et de l'autre dans le cimetière à gauche de la porte de l'église, du côté de l'autel de la communion. Que penser de la date de la translation ? La nuit même ? Pourtant, deux factionnaires avaient été placés, l'un dans le cimetière, l'autre à la porte d'entrée, pendant une durée qui varie, selon les historiens, de deux à huit nuits ! De plus, Gabrielle Lalande devait jouir d'un sommeil très profond pour ne s'être même pas aperçue de l'absence de son mari cette nuit là, occupé, tout seul, à creuser bruyamment le mur de fondation d'une église sur une profondeur telle que la moitié du cercueil y tenait !

Le sieur Bertrancourt était-il donc bigame ? Car enfin, en 1795, c'est avec Marie-Catherine Aubrun qu'il était marié et qui décéda le 12 avril 1800, Gabrielle Lalande ne deviendra Madame Bertrancourt que le 9 novembre 1800.

Providentiellement, Claude-Pierre Decouflet, bedeau de la paroisse des Quinze-vingt et ami de Bertrancourt, est appelé à son tour. En 1802, dit-il, alors qu'ils travaillaient tous deux, à la tombe de Marc-Dieudonné Collin, Bertrancourt a creusé la terre, tout à côté, sur environ deux pieds, le long du pilastre gauche de l'église, en entrant dans le cimetière, mettant ainsi à jour une pierre du mur de fondation mesurant à peu près un pied et demi. Sur cette pierre, avait été tracée, sans doute au marteau, une croix de deux ou trois pouces¹ (5,41cm. à 8,12 cm.) et Bertrancourt avait précisé que le cercueil de Louis XVII se trouvait en-dessous, car il l'avait retiré de la fosse commune la nuit ou la nuit suivante de l'inhumation. En plus, il n'avait montré cet emplacement à personne, pas même à son épouse.

Et pourtant, ce même Bertrancourt aurait fait ses confidences à, au moins un autre témoin. Pinon Duclos de Valmer, en 1804, indiquera un emplacement vague de quinze mètres à l'ouest de la sépulture de son père.

Au terme de leur enquête, les commissaires Simon et Petit concluent ainsi : « *Si les restes du jeune roi ne sont pas confondus avec ceux des autres morts, ils doivent se trouver dans l'endroit désigné par le sieur Decouflet et le sieur Bertrancourt. Si cependant, on n'a découvert aucune trace dans ce dernier lieu, les assertions de Voisin devraient être alors vérifiées ... ».*

On en est là lorsqu'un témoignage de dernière minute vient ruiner tout le travail de nos enquêteurs. En effet, un certain Louis-Antoine Charpentier, jardinier en chef du Luxembourg, affirme que les restes de l'enfant ont été transférés le 13 juin 1795, au cimetière de Clamart. C'est alors que se déroule la fameuse scène du clergé, en aubes, surpris, étoiles et croix en tête, attendant le délégué du ministre de la police pour que débute les recherches des restes de l'enfant. C'est l'abbé Raynaud, vicaire de Saint-Marguerite depuis 1803 qui en parle dans une lettre adressée à Beauchene en 1837. L'abbé y encense la probité des sieurs Decouflet et Bertrancourt, tout en modifiant encore des témoignages déjà bien incertains. **Le transfert du cercueil a été effectué par Decouflet et Bertrancourt ensemble**, non plus la nuit même mais la troisième nuit après l'enterrement et la marque dont parlait Voisin n'est plus au charbon mais à la craie. Ils ont reconnu la tête d'un enfant dont le crâne avait été ouvert, en soulevant une planche mal clouée. Ils ont creusé une fosse sous la porte du cimetière donnant dans la chapelle de Saint Vincent de Paul et enfoui la bière du jeune prince après avoir formé sur la planche supérieure de la bière, **une croix de Malte avec des lattes**. A noter qu'il n'est aucunement question d'un cercueil de plomb !

3. La fouille de 1846

L'abbé Haumet, curé de Sainte-Marguerite, depuis 1831, savait sans le savoir que « *l'infortuné fils de Louis XVI avait été déposé dans le cimetière et qu'une tradition l'avait informé du transport du cercueil près de la porte*

¹ Pouce = 27,07mm

latérale de l'église, derrière la chapelle ».

A l'occasion de la fonte d'une cloche, l'abbé prend l'initiative de faire édifier un hangar dans un endroit qu'il est inutile de préciser ! Et comme par hasard, il tombe sur une tombe, du moins c'est ce qui nous a été raconté, car il n'existe aucun procès-verbal officiel d'une fouille clandestine dont cependant les résultats étaient si certains aux yeux de l'abbé qu'il avait déjà prévenu le Président de la conférence de Saint Vincent de Paul, le docteur Milcent. On se demande alors pourquoi les fouilles ont été interrompues en 1816 si tout était donc aussi évident !

Un cercueil de cinq pieds est trouvé, en face du pilier gauche de la porte latérale, à une profondeur moindre que celle exigée pour les inhumations, seulement, il est en plomb et ouvert en plusieurs endroits dans sa partie inférieure ! Il n'est pas question de croix de Malte, ni de croix tracée au marteau, mais d'une fleur de lys grossièrement tracée sur le dessus du cercueil.

Le docteur Milcent a requis l'avis d'un professeur à la faculté de médecine, le docteur Récamier, ainsi que deux autres confrères, Messieurs Tessier et Davasse. Ils constatent qu'il manque quelques petits ossements de la colonne vertébrale, des pieds et des mains, ce qui peut signifier que la fouille a manqué de rigueur ou encore que les ossements ont été perdus dans un autre lieu. Que sont devenus les vestiges du drap servant de linceul à l'enfant, et les restes de linge, mouchoir ou bonnet que Pelletan avait fixé au-dessous du menton ou de la nuque ? Comment se fait-il que, selon le docteur Récamier « *les cheveux blonds de la première jeunesse* » soient conservés, alors qu'ils ont été coupés pour l'autopsie, tandis que Milcent évoque de « *longs cheveux roux dont le temps et la terre ont seulement altéré la couleur* ».

Le crâne est bel et bien scié. Nous laisserons les spécialistes discuter de la différence entre le trait de scie de Pelletan, « *en travers au niveau des orbites, avec une coupure horizontale* » et le trait de scie « *très haut avec coupure en diagonale* » du squelette de 1846.

Les médecins examinent ce qui leur paraît un rassemblement d'os disparates de **plusieurs squelettes d'âge fort différent en tous cas, présentant « des particularités anormales »**. La tête, les cheveux, les sutures des os du crâne, les os du tronc appartiennent à un sujet d'environ douze ans. Côtes et clavicule sont d'un très jeune sujet. Membres et dents dont une dent de sagesse est prête à sortir, sont ceux d'un individu de quinze à dix-huit ans.

L'extrémité inférieure de l'os de la cuisse gauche porte des traces de carie, il en est de même pour l'extrémité de l'un des deux os de la jambe gauche. Ce constat ne rejoint pas les observations ni de Pelletan ni de Lasne. La taille de l'individu est estimée à 1,53 m. minimum. Rappelons que la bière de bois blanc mesurait de 1,46 à 1,62 m. Le docteur Milcent reconnaît qu'il est impossible d'admettre que le squelette fût celui d'un enfant de dix ans car il ne peut avoir appartenu qu'à un jeune garçon de quinze à dix-huit ans. Malgré cela, abandonnant toute démarche strictement scientifique et peut-être pour reconforter l'abbé Haurnet, il s'en remet à un témoignage publié en 1814 par Jean-Baptiste Harmand, député de la Meuse, qui a visité le Temple au mois de décembre 1794.

Harmand parle de **tumeurs au poignet et au coude** dont il ne précise pas le côté, mais compte tenu de sa description, on peut en déduire qu'il s'agit du **côté droit**. Il trouve également des « **grosseurs aux deux genoux sous le jarret** ». Il décrit l'enfant ainsi : « *Le jeune prince avait le maintien du rachitisme et d'un défaut de conformation; ses jambes et ses cuisses étaient longues et menues, les bras de même, le buste très court, la poitrine élevée, les épaules hautes et resserrées, la tête très belle dans tous ses détails, le teint clair mais sans couleur, les cheveux longs et beaux, bien tenus, châtain clair...* ».

Cette impression subjective de jambes et bras longs et menus, par rapport au reste du corps, n'évoque-t-il pas la « fonte » des masses musculaires chez un enfant carencé et privé de tout exercice physique durant de longs mois ?

4. Les fouilles de 1894

Georges Laguerre, avocat partisan d'une substitution du petit roi a demandé une autorisation préfectorale en vue d'un nouvel examen du squelette qui avait été déposé dans une boîte en chêne marquée « L... XVII ».

Sont présents le chanoine Paradis, curé de Sainte-Marguerite, le naundorffiste Otto Friedrichs, le docteur Magitot, membre de l'Académie de médecine, Félix de Backer, directeur de la revue de l'Antisepsie, Marceau Bilhaut, chirurgien des enfants de l'Hôpital international, Léonce Manouvrier, professeur à l'École d'Anthropologie, Oscar Amoëdo, professeur à l'École Odonto-technique.

Le docteur de Backer a publié une brochure, dans laquelle il donne les résultats des expertises médicales qu'il vendrait de pouvoir consulter.

J'ai relevé quelques conclusions :

- Manque de vertèbres, de fragments de côtes, une clavicule, une omoplate, des petits os des pieds et des mains.
- Présence d'un fragment d'humérus d'une teinte différente des autres éléments.
- Étroitesse de la mâchoire supérieure en retrait par rapport à la mâchoire inférieure.
- Extrémités du radius très altérées. Sans plus de précision !
- Disproportion entre la tête, le buste et les membres.



- Cage thoracique très peu développée.
- Age estimé de 14 à 20 ans.
- Taille estimée de 1,43 à 1,63 m.
- Présence d'une mèche de cheveux de plusieurs centimètres d'un blond roussâtre.

5. Commentaires provisoires

A propos des cheveux, André Castelot a soumis pour une expertise comparative, des cheveux recueillis par Milcent et transmis à son arrière-petit-fils Monsieur Meysonnier. Les résultats, selon cet historien, montrent que les cheveux du squelette de Sainte-Marguerite n'ont rien de commun ni avec ceux du Dauphin, ni avec ceux de l'enfant mort au Temple recueillis par Damont. La démarche de Madame de la Chapelle prend donc tout son sens à ce niveau.

Que penser de ce squelette duquel on perd, soustrait ou ajoute des éléments, examiné au XIX^{ème} siècle, dans des conditions rudimentaires ? Regardez les photos choquantes d'ossements entassés en vrac sur un tréteau branlant, dans le bric à brac d'un apprentis ou encore cette photo où posent cérémonieusement des personnes imbues de leur importance ! Ne ressentez-vous pas un doute ? N'avez-vous pas envie de reposer la question, tout comme Chateaubriand, où est-il cet enfant mort au Temple ?

Il a été cherché cet enfant, dès le mois de décembre 1795, selon un agent du Comte de Provence, et en 1797, en présence de Fouché et de Savary, selon une autre tradition et en mars 1816, d'après une note épinglée au brouillon d'une lettre de Decazes à d'Anglès qui parle d'une « pierre rompue et d'une boîte de plomb contenant des papiers ... » - « pierre » devrait d'ailleurs être remplacée par « bière » - et en 1904 au mois de février à l'occasion, non plus de la fonte d'une cloche, mais de la construction d'une crèche et plus récemment, en 1970 et 1979 et en 2005, plus ou moins clandestinement et sans parler du squelette trouvé au pied de la Tour du Temple, au début des années 1800 par le général d'Andigné.

En 1970 et 1979, à la demande de Monsieur Pascal-Sol, sous le contrôle de Michel Fleury, Directeur des antiquités de la ville de Paris et de Madame Quétin, archiviste paléographe, des sondages ont été pratiqués sous le pilier gauche de la porte du transept nord de l'église, puis devant la porte située à l'angle de la nef et du bas côté de la chapelle de la communion. Aucune brèche dans la muraille permettant d'y insérer partiellement un cercueil n'a été mis au jour. Bertrancourt aurait-il donc menti ?

6. Conclusion pour aujourd'hui

Le lieu d'inhumation de l'enfant mort au Temple demeure incertain. Le squelette de Sainte-Marguerite ne peut pas être celui de Louis XVII. Il ne peut pas être celui d'un enfant autopsié à l'âge de dix ans et deux mois. C'est ce que relève l'un des considérants de l'arrêt concluant le procès de 1954.

Le squelette de Sainte-Marguerite n'est pas assez crédible pour servir d'argument en faveur de l'hypothèse d'une substitution, ce qui ne signifie nullement qu'il n'y a pas eu substitution.

L'affaire Louis XVII n'est effectivement pas close ; Sénar était bien placé pour savoir que l'on s'était défait du fils du Roi, mais il n'a pas expliqué de quelle façon ...

3. QUESTIONS DIVERSES

- Parution récente

La nuit des Tuileries, collection Jour J

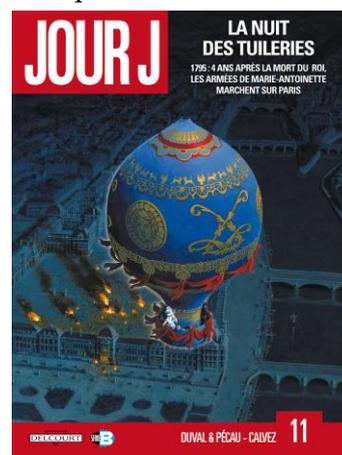
Scénario : Fred DUVAL, Jean-Pierre PÉCAU, Fred BLANCHARD

Dessin : Florent CALVEZ

Couleurs : Florent CALVEZ

Depuis l'évasion spectaculaire de la famille royale, la France se déchire, en proie à la guerre civile. Marie-Antoinette, régente du royaume après la mort de Louis XVI, parvient à mener au combat une armée redoutable, commandée par un mystérieux général. L'armée royale est à présent aux portes de Paris. Pour éviter un ultime bain de sang, un plan désespéré naît dans l'esprit de Danton...

Éditeur : Delcourt ; prix : 14,95€.



La séance est levée à 17h15.

Le Secrétaire Général

Edouard Desjeu